Direction du personnel et des services

Arrêté du 22 mai 2000 portant modification de la composition du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services

NOR: EQUP0010089A

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret nº 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret nº 97-712 du 11 juin 1997 relatifs aux attributions du ministre de l'équipement, des transports et du logement:

Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 portant création des comités techniques paritaires à l'administration centrale;

Vu l'arrêté du 15 octobre 1997 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires spéciaux des directions d'administration centrale:

Vu le procès-verbal du 7 octobre 1997 relatif à la consultation du personnel organisée le même jour afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés membres du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services : En qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

M.

Chantereau (Pierre), ingénieur général des ponts et chaussées de 1^{re} classe.

Berg (Patrick), administrateur civil hors classe.

Laporte (Patrick), administrateur civil hors classe.

Citerne (Michel-François), cete assistant classe D.

M.

Desmarest-Parreil (Agnès), administrateur civil hors classe.

Duclaux (Thierry), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Cazottes (François), administrateur civil hors classe.

Baudouin (Gérard), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Begassat (Luc), administrateur civil 1^{re} classe.

Gazeau (Jean-Claude), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Membres suppléants

M.

Hanus (François), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M.

Crola (Jean-François), RIN hors catégorie.

M.

Bruneau (Jean), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M^m e

Malmassari (Nicole), administrateur civil hors classe.

M

Murat (Georges), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

M.

Augé (Jany), attaché principal d'administration centrale 1^{re} classe.

M.

Saffroy (Eric), administrateur civil hors classe.

М

Robez (Alain), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

 $M^{m e}$

Colon (Isabelle), attaché principal d'administration centrale 2^e classe.

M.

Perrin (Gilles), attaché principal d'administration centrale 2^e classe.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur du personnel et des services,

P. Chantereau